



## Vous songez à rénover?




Que vous songiez à entreprendre un projet de grande envergure (comme l'aménagement du sous-sol) ou des travaux mineurs (comme le remplacement des armoires de cuisine), n'oubliez pas que les rénovations peuvent augmenter la valeur de votre maison. Il est important que vous ayez une protection d'assurance adéquate.

## Des questions au sujet de l'assurance?

### Appelez-nous.

Le Bureau d'assurance du Canada  
Sans frais : 1 844-227-5422

ibc.ca

-  @InsuranceBureau
-  facebook.com/insurancebureau
-  youtube.com/insurancebureau

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada.



© 2017 Bureau d'assurance du Canada. Tous droits réservés.

Les renseignements contenus dans la présente brochure sont offerts uniquement à titre éducatif et informatif. Pour déterminer si ceux-ci pourraient s'appliquer à sa situation, le lecteur devrait chercher à obtenir des conseils appropriés auprès de professionnels compétents.

09/17

# AVANT DE RÉNOVER



L'ASSURANCE HABITATION → VISITEZ IBC.CA



# CE QU'IL FAUT SAVOIR **AVANT** D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION :



## **1** Avisez votre assureur avant d'entreprendre des travaux de rénovation.

Pendant des travaux de rénovation, votre maison pourrait devenir un chantier de construction, et être davantage exposée à des risques comme le vol et les dégâts d'eau. Un certain nombre de gens de métier viendront aussi y travailler. Assurez-vous que votre police demeure en vigueur et que les plafonds d'assurance sont adéquats et tiennent compte des coûts des travaux.

## **2** La valeur à neuf de votre maison peut être modifiée.

Votre assurance habitation couvre votre maison et son contenu en cas de pertes assurées. Tout ce qui modifie sa valeur à neuf, ce qu'il en coûterait pour la reconstruire avec des matériaux de même qualité si elle était détruite, a une incidence sur votre assurance et sur le montant de votre protection. Vous avez l'obligation contractuelle de déclarer toutes les modifications apportées à votre propriété, *sinon, votre protection pourrait être compromise en cas de sinistre.*

## **3** Votre police pourrait être invalidée si vous cessez d'occuper votre maison.

Une maison inoccupée est plus susceptible d'être exposée à des risques, notamment au cambriolage. Si vous avez l'intention de cesser d'occuper votre maison pendant les travaux de rénovation (en général, pendant plus de 30 jours), demandez un permis d'inoccupation à votre assureur, afin de garder votre assurance en vigueur pendant votre absence.

## **4** Informez-vous sur les entrepreneurs potentiels.

Le « bouche-à-oreille » est la meilleure façon de trouver des entrepreneurs fiables. Vérifiez leurs titres de compétence, leurs références; et exigez une attestation d'assurance. En plus d'avoir une assurance de la responsabilité civile des entrepreneurs, ils devraient avoir une assurance contre les accidents du travail, au cas où des gens de métier se blesseraient chez vous. Les attestations d'assurance doivent être valides pour toute la période des rénovations.

## **5** Faites tout par écrit et ne payez jamais comptant.

Une entente verbale ou une poignée de main n'est pas aussi fiable qu'un contrat écrit. Demandez toujours des estimations écrites détaillant les travaux à faire, les matériaux à utiliser, les dates de début et d'achèvement du projet, les coûts détaillés, le prix total et la méthode de paiement. Même si la perspective d'économiser quelques dollars peut paraître intéressante, un entrepreneur qui travaille « sous la table » ne sera probablement pas assuré de manière adéquate, ce qui vous exposera à des risques financiers.

Prenez des mesures pour avoir une assurance adéquate avant de commencer les travaux de rénovation, et le processus sera moins stressant.

## **6** N'oubliez pas votre permis.

Il vous revient, en tant que propriétaire, d'obtenir toutes les autorisations requises par la loi. Cela fera en sorte que tous les travaux seront conformes au Code du bâtiment. Vous pouvez toutefois demander à votre entrepreneur de s'en occuper pour vous. Votre contrat devrait indiquer clairement qui obtiendra les permis nécessaires.

Les garanties d'assurance habitation pour les sinistres assurés comme les dégâts d'eau, le vol et le vandalisme peuvent être exclues ou limitées pendant des travaux de rénovation, **y compris** ceux que vous effectuez vous-même. Informez-vous des options offertes auprès de votre représentant d'assurance, pour maintenir votre protection pendant tout ce temps.

### **APRÈS L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX :**

- Rencontrez votre représentant d'assurance et réévaluez votre police d'assurance habitation, puis apportez les ajustements nécessaires. N'oubliez pas de tenir compte des nouveaux meubles ou appareils que vous avez achetés pour votre espace récemment rénové.
- Conservez les documents pertinents à la rénovation, y compris les plans de construction, les reçus, les contrats, les garanties et les preuves de paiement.